

République Française



Ville d'Autun

Direction Générale

Aff. suivie par Nicolas Bouillon

03 85 86 80 72

Objet : PV définitif d'état d'abandon
manifeste

Procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste n°01_2025

Nous soussigné, Vincent CHAUVET, maire de la commune d'AUTUN (71400),

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;

Vu le Procès-Verbal de constat dressé par le 24 juin 2022 par Maître Cousquer, Commissaire de justice près le Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône ;

Vu le rapport dressé par les agents municipaux en date du 22 mai 2024 ;

Vu le procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste n°01_2024 en date du 23 mai 2024 ;

Vu l'affichage de ce procès-verbal sur la façade de cet immeuble à compter du 24 mai 2024 ;

Vu la publication de ces deux derniers documents sur le site internet www.autun.com à compter du 28 mai 2024 ;

Vu que ce procès-verbal a été envoyé par courrier le 28 mai 2024 à la propriétaire de la parcelle, Madame Eva-Marie Pauline GARNIER DE LA VILLESBRET, née MASSIE, résidant au 23 rue du Docteur Emile Roux, Clichy 92110 ;

Vu le certificat attestant de la publication de cet avis dans la section des annonces légales des journaux « Le Bien Public » et « Le Journal de Saône-et-Loire » le 29 mai 2024 ;

Tout courrier doit être adressé de manière impersonnelle à Monsieur le Maire
Hôtel de ville • BP 133 • 71403 Autun cedex
Tél. 03 85 86 80 00 • Fax 03 85 86 80 28 • autun@autun.com • www.autun.com

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée Madame Eva-Marie Pauline GARNIER DE LA VILLESBRET, née MASSIE, aux injonctions pour mettre fin à l'état d'abandon manifeste du bien dont elle est propriétaire situé au 12 avenue Charles de Gaulle, cadastré AT 77, et que le délai de trois (3) mois prévu par l'article 2243-3 du Code général des collectivités territoriales est expiré ;

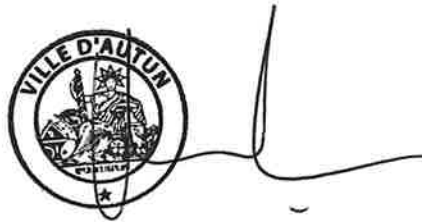
CONSTATONS L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE CE BIEN

En foi de quoi nous avons dressé le procès-verbal définitif.

Ce procès-verbal sera affiché sur la borne tactile de la mairie, ainsi que sur la façade de l'immeuble. Il sera également notifié à la propriétaire Madame Eva-Marie Pauline GARNIER DE LA VILLESBRET, née MASSIE le 19/09/1990 à Courbevoie (92), et résidant au 23 rue du Docteur Emile Roux, Clichy 92110.

Fait à AUTUN,
Le 12 mai 2025

Le Maire,
Vincent CHAUVET



ville^{ou}
campagne ?

Les deux, c'est mieux !